



AVANTAGES POUR VOUS

PRATIQUE

Tout le monde peut faire un don testamentaire. Votre legs peut être du montant que vous désirez et être fait à n'importe quel âge.

SIMPLE

Il est facile de planifier un legs. Il suffit de demander à un avocat ou un notaire d'ajouter une disposition précise à l'égard de Carrefour International dans votre testament ou codicille.

AUCUN COÛT

Votre revenu actuel ne diminuera pas.

ALLÈGEMENT FISCAL

Un legs caritatif est une façon très efficace de diminuer votre droit de succession.

PLANIFICATION FISCALE

Carrefour International remettra un reçu officiel pour activités de bienfaisance pour la valeur totale de votre legs. Votre succession utilisera ce reçu pour réduire l'impôt à payer relativement à votre dernière déclaration de revenus. Si votre legs est supérieur à votre revenu net pour l'année de votre décès, l'excédent sera reporté à l'année de déclaration précédente ou suivante dans le cadre d'une succession assujettie à l'imposition à taux progressifs.



CARREFOUR
INTERNATIONAL

VOTRE GUIDE POUR CRÉER UN

DON DANS VOTRE TESTAMENT

Tout comme vous avez soutenu Carrefour International de votre vivant, vous pouvez inclure une disposition à notre égard dans votre testament. Ainsi, vous continuerez de soutenir cette génération et les suivantes pour réduire la pauvreté et faire progresser les droits des femmes et des filles.

PAR OÙ COMMENCER

Un legs caritatif est une disposition de votre testament qui indique à votre exécuteur testamentaire ou votre fiduciaire de léguer un ou plusieurs de vos actifs à un ou des organismes de bienfaisance. Il s'agit d'une façon simple d'aider Carrefour, tout en permettant à vos successeurs de réaliser une économie d'impôt et, par conséquent, de réduire ou même d'éliminer votre impôt sur le revenu à payer pour l'année de votre décès.

Carrefour vous recommande fortement de demander des conseils juridiques à un professionnel pour vous assurer de bien prendre en compte vos objectifs financiers, d'effectuer un examen adéquat de votre situation fiscale et de faire en sorte que votre don planifié soit adapté à votre situation.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Si vous mentionnez Carrefour dans votre testament, veuillez également indiquer notre dénomination sociale exacte :

Carrefour Canadien International
(exerçant ses activités sous le nom de Carrefour International)
49 rue Bathurst, bureau 201
Toronto, ON M5W 2P2



FLEXIBLE

Votre legs peut correspondre à un montant précis, à un pourcentage de votre succession ou au reliquat de votre succession (un don d'une valeur égale au montant résiduaire après le remboursement de vos dettes et l'acquittement des autres legs).

CONTRÔLE

Vous gardez le contrôle de vos actifs de votre vivant.

QUIÉTUDE

Vous pouvez apporter des changements à votre testament en tout temps.

RECONNAISSANCE

Si de votre vivant vous avisez Carrefour International de votre legs, vous pouvez être honoré tout au long de votre vie pour votre don.

SATISFACTION

Vous faites un don pour des motifs personnels. Vous pouvez donner afin de perpétuer votre mémoire, celle de votre famille ou celle d'une personne que vous souhaitez honorer. Évidemment, vous continuerez également de contribuer aux efforts qui permettent d'améliorer fondamentalement la vie de nombreuses communautés en réduisant la pauvreté et en faisant progresser les droits des femmes et des filles dans le monde entier.

EXEMPLES DE CLAUSE DE LEGS

Si vous créez un don dans votre testament, nous avons inclus ci-dessous le libellé suggéré à partager avec votre avocat ou votre planificateur successoral :

Précise et sans restriction

Je donne et lègue à Carrefour Canadien International la somme de _____ \$, qui servira à toute fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour Canadien International.

Précise avec clause d'exemption

Je donne et lègue à Carrefour Canadien International la somme de _____ \$, qui servira à _____

Si Carrefour Canadien International n'est pas en mesure d'utiliser la totalité ou une partie des fonds pour la fin précisée dans le présent document, le solde du legs prorogé peut servir à toute autre fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour Canadien International.

Pourcentage général sans restriction

Je donne et lègue à Carrefour Canadien International un montant représentant _____ % de ma succession résiduaire, qui servira à toute fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour Canadien International.

Pourcentage général avec clause d'exemption

Je donne et lègue à Carrefour Canadien International un montant représentant _____ % de ma succession, qui servira à _____

Si Carrefour Canadien International n'est pas en mesure d'utiliser la totalité ou une partie des fonds pour la fin précisée dans le présent document, le solde du legs prorogé peut servir à toute autre fin approuvée par le conseil d'administration de Carrefour Canadien International.

Téléchargez ces informations à titre de ressource ou contactez Wanjiro Ndungu, notre Gestionnaire Principale en philanthropie et engagement public, à wanjiro@cintl.org ou au 647-373-5944 pour plus d'informations.

Vous trouverez également plus d'exemples sur notre site Web à cintl.org/fr/faites-un-don/don-planifie/.